

Public

Cadres services Action
Sociale Caf

Pré-requis

Aucun

Modalités pratiques

Durée : 1 jour soit 7 heures
de formation / Taux
satisfaction : F° non
programmée en
2019-2020 - Contactez
Philippe LACHAUD -
Responsable EGOC - pour
toute information au 06 27
28 02 96
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations

Tarifs

150.00

Modalités d'animation

Présentiel ou distanciel
(classe virtuelle sous
Teams)

Formateur

Formateur expert

L'ACTION SOCIALE DANS LES COMPETENCES DES EPCI (Communautés et syndicats de communes)

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Objectif professionnel

S'approprier et maîtriser les compétences action sociale au sein des EPCI

Contenu

ELEMENTS PREALABLES

Différenciations juridiques et financières entre une communauté et un
syndicat de communes ;

Les syndicats de communes d'action sociale issus de la loi « Pelissard » du
29 février 2012 : l'alternative aux conséquences des fusions de
communautés

Le contenu de la compétence action sociale au sein des communautés

L'action sociale gérée en direct : La définition de l'intérêt communautaire :

- Modalités / délais / définition par voie de critères ou de listes
- Etudes de cas (exemples de rédaction : l'intérêt communautaire en
matière de services à la population (petite enfance, enfance et
jeunesse)
- Exemples de structuration interne et organisationnelle (gouvernance
politique et administrative de l'action sociale)

L'action sociale imposant un portage ad hoc (CCAS par voie de prestation,
CIAS)

Le CIAS : structuration, statuts, organisation juridique et paritaire,
financement = analyse des statuts d'un CIAS / avantages et inconvénients
de création du CIAS

La relation EPCI – Communes / CCAS – CIAS

Effectif

Un groupe de 12 agents
Caf maximum

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

150.00

L'enchevêtrement des périmètres en matière d'action sociale intercommunale

- ° Quand le syndicat de communes se superpose à la communauté ;
- ° Quand le syndicat de communes est inclus à la communauté ;
- ° Quand le syndicat de communes chevauche la communauté ;

Sur les 3 hypothèses : analyse des conséquences en matière de
« représentation substitution »

Etudes de cas

°Présentation et analyse des statuts d'un syndicat de communes compétent en matière d'action sociale ;

° Présentation et analyse des statuts de Communautés de communes exerçant une compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire

Méthodes mobilisées

Démarche participative
Etude de cas

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf



Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
